Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Jeudi 25 janvier 2018.

L'an deux mille dix-huit, le cinq février à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Orangerie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Monsieur Vincent CHRIQUI fait l'appel à 20h05.

Secrétaire de séance : Alexandre GHIBAUDO est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 35

Présents : Vincent CHRIQUI, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Virginie FANNER, Olivier DIAS, Hélène ACCETTOLA, Alexandre GHIBAUDO, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Sophie GUTTIN-LOMBARD, Alain BATILLOT, Hélène BULLIOD, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEGHIN, Laurent CAMPO, Laurent CUISENIER, Julien CHABOUD, Mireille BOROT, Thierry FABRY, Aude STEINMETZ, Robert ARLAUD, Armand BONNAMY, Robert AUBIN, André BORNE, Cécile MORGAN, Meryem YILMAZ.

Excusés ayant donné pouvoir :

- **Jean-Pierre GIRARD, pouvoir à Vincent CHRIQUI**
- **Joseph BENEDETTO, pouvoir à Sophie GUTTIN-LOMBARD ;**
- **Annick NERON, pouvoir à Danielle MULIN ;**
- **Emmanuelle SPADONE, pouvoir à Hélène BULLIOD ;**
- **Brigitte COULOUVRAT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE**
- **Océane ROULOT, pouvoir à Jean-Claude PARDAL,**
- **Damien PERRARD, pouvoir à Meryem YILMAZ,**
- **Frédérique PENAVAIRE, pouvoir à Cécile MORGAN.**

ASSEMBLEE DELIBERANTE

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18/12/17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017.

1 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal en prend acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

22.12.17	Musée	Demande de la subvention la plus haute possible auprès de la DRAC Auvergne/Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de l'Isère et de tout autre organisme dans le cadre de la réalisation de l'exposition temporaire « L'art fait son cirque ».	Sans objet
04.12.17	Commande publique Argos Hygiène Sas	Appel d'offres pour la fourniture d'articles de droguerie, de produits d'entretien, ouate et savon pour la ville et le CCAS	Mini : 50 000 € Maxi : 260 000 €
29.11.17	Culturel Assoc Comédie du Dauphiné	Contrat de cession du spectacle « Pourquoi ? Parce que » qui aura lieu le samedi 20/01/18 et dimanche 21/01/18 Lieu : Salle polyvalente Cachet :..... Restauration : en direct TJV le 20/01/18 soir pour 18 personnes	 7912.50 € TTC

04.12.17	Culturel Locus Solus	Convention de partenariat avec la Plateforme Locus Solus pour l'organisation d'un projet avec les habitants de Champ fleuri dans le cadre de la politique de la ville de décembre 2017 à juin 2018 Cachet :.....	8050.00 € TTC
23.10.17	Culturel Locus Solus Collège Pré-Bénit	Convention PLEA entre Locus Solus, le TJV et le Collège Pré-Bénit pour la mise en place d'un atelier de pratique et de création théâtrale du 13/12/17 au 22/06/18. Participation financière :	900 € TTC
17.10.17	Vie associative	Convention d'occupation précaire de locaux associatifs par l'association le Scrabble Club Berjallien à la Maison Grand Air Grand Art au 9-11 passage Dolbeau Durée : 1 an renouvelable d'année en année pour une durée maximale de 6 années à compter du 17/10/2017	Mise à disposition gratuite
17.10.17	Vie associative	Convention d'occupation précaire de locaux associatifs par l'association philatélique berjallienne à la Maison Grand Air Grand Art au 9-11 passage Dolbeau Durée : 1 an renouvelable d'année en année pour une durée maximale de 6 années à compter du 17/10/2017	Mise à disposition gratuite
14.11.17	Vie associative	Convention d'occupation précaire de locaux associatifs par l'association Skate Bergusia au 9 passage Dolbeau Durée : 1 an renouvelable d'année en année pour une durée maximale de 6 années à compter du 14/11/2017	Mise à disposition gratuite
15.12.17	Maison des Habitants de Champaret	Création d'une régie d'avances pour les Maison des Habitants	Sans objet
15.12.17	Maison des Habitants de Champaret	Création d'une régie de recettes pour les Maison des Habitants	Sans objet
15.12.17	Maison des Habitants de de Champ-Fleuri	Création d'une sous régie de recettes des Maisons des Habitants auprès de la Maison des Habitants de Champ-Fleuri	Sans objet
29.11.17	Culturel LOCUS SOLUS	Contrat de coproduction avec Locus Solus pour l'accueil du spectacle « Survivre en milieu hostile » les 26 et 27/04/18. Montant participation TJV :	10 000 €
30.11.17	Culturel L'association aRt C' L'artiste Victor BRUSTET	Contrat de production d'œuvres avec l'association ART'C et l'artiste Victor Brustet pour la réalisation d'une œuvre « conférence performée » présentée au public le 25 janvier 2018 lors d'une conférence « Autour de Beckett et des Arts plastiques » Lieu : Halle Grenette Participation frais de production : Part Théâtre :..... Part Musée :.....	400 € 300 €
16.12.17	Foncier	Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire du 1er septembre 2015 passé avec Annie GISPERT pour le logement situé 1 allée Louise Michel. Durée 6 mois : du 16/12/2017 au 15/06/2018	
19.12.17	Commande publique	Avenant n° 3 au MAPA pour la construction de 3 classes élémentaires sur le site de l'école primaire de La Grive concernant la modification de l'index de révision. Lot 3 –étanchéité Multicouche	Sans incidence financière
18.12.17	Musée Charlène RE Autoentrepreneur 45 chemin des Vignes 38690 BIZONNES	Contrat avec Mme RE pour des interventions de réparations et de révisions du matériel de tissage et des ateliers de démonstrations de tissage organisés dans le cadre du Musée. Lieu : Musée Durée : janvier à décembre 2018, 30 heures Coût de la prestation : par heure.....	50.00 € TTC
29.12.17	Services techniques Fermetures services	Contrat de maintenance des portes automatiques des parkings Médicis et St Michel. Durée 1 an renouvelable durée max 3 ans	

		Parking Médicis: ..... Parking St Michel:.....	1581 € HT 1230 € HT
29.12.17	Services techniques Fermetures services	Contrat de maintenance du rideau métallique du Parking Médicis. Durée 1 an renouvelable durée max 3 ans Montant annuel visite :	 176 € HT
24.10.17	Culturel	Convention PLEA entre le TJV, le collège Champoulant de l'Isle d'Abeau et Locus Solus pour la mise en place d'un atelier théâtre au sein de l'établissement scolaire. Participation TJV :	 660 €
10.01.18	Services techniques DESIGNA France SAS	Contrat de maintenance de l'ensemble des matériels de péage du Parking des charges Durée : 4 ans (renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties 3 mois avant fin validité) à compter du 1er décembre 2017	Montants figurant en annexe 2 du contrat
10.01.18	Services techniques DESIGNA France SAS	Contrat pour l'acheminement des flux bancaires provenant des terminaux de paiement Durée : 36 mois – tacite reconduction pour une durée d'1 an	Conf. contrat pour les tarifs
12.01.18	Affaires générales	Tarifs concessions cimetières pour l'année 2018	Voir en annexe
12.01.18	Musée François Samouiller 1 rue Cuvière 38300 Bourgoin-Jallieu	Contrat avec M. Samouiller pour assurer des interventions de réparation et de révisions du matériel de tissage, de conseil et d'expertise technique ainsi que des démonstrations et des explications auprès des visiteurs sur le fonctionnements des métiers à tisser. Interventions de Janvier à décembre 2018 Durée convention : 3 ans à compter du 1/01/2018 Montant total annuel : 44h x 75,86 € de l'heure.....	 3338 € TTC
16.01.18	Culturel Locus Solus Lycée L'Oiselet	Convention entre TJV, Locus Solus et le Lycée l'Oiselet pour la mise en place d'un atelier pour les élèves de la classe « Option Théâtre » pour la saison 2017/2018 Participation TJV :.....	 1500 €
16.01.18	Culturel Locus Solus Collège Cousteau de Tignieu	Convention PLEA entre TJV, Locus Solus et le collège Cousteau pour la mise en place d'un atelier de théâtre du 15/12/2017 au 15/06/2018 dans le cadre du cours de M. Grégory IANNONE Participation TJV :.....	 900 €
19.01.18	Commande publique PERRIER DECONSTRUCTION	Avenant de prolongation de délai concernant l'accord cadre pour des travaux d'aménagement et de grosses réparations sur les bâtiments communaux de Bourgoin-Jallieu et du CCAS lot 1	Prolongation de délai

2 - Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre - Désignation de représentants – Transfert de compétence GEMAPI

M. le Maire présente la délibération qui concerne la désignation de représentants de la commune au SMABB. Il demande si les élus sont d'accord pour approuver cette désignation à main levée. C'est le cas. M. le Maire annonce les candidatures et demande s'il y a des remarques ou demandes d'intervention. Il n'y en a pas. La liste des représentants de la ville au SMABB est approuvée et les nominations prennent effet immédiatement.

FINANCES

Olivier DIAS présente les délibérations relatives aux Finances par thématiques avec l'appui d'un PowerPoint.
Il commence par les points 3, 4, 6 et 7. Le point 3 est surtout« technique », dit-il avec la reprise du résultat de l'année précédente. Le résultat de fonctionnement est de 5,032 millions d'euros auquel vient s'ajouter le fonds de roulement de la ville. De ces sommes, il faut déduire le déficit d'investissement à hauteur de 5,476 millions d'euros ainsi que les restes à réaliser qui correspondent aux sommes engagées au cours de 2017 mais effectivement payées en 2018. Le nouveau fonds de roulement pour 2018 s'établit à 3,193, en baisse par rapport au fonds de roulement de l'année précédente car la municipalité n'a souscrit aucun emprunt et utilisé une partie des fonds de réserve. Ces résultats restent prévisionnels puisque les résultats définitifs seront validés à travers le vote du compte administratif au mois de juin 2018.
Olivier DIAS détaille ensuite plus précisément le contenu du budget 2018. Il balaie le projet de délibération n°4 en indiquant que la majorité ne va pas augmenter les impôts et que les taux resteront identiques à ceux en vigueur en 2014. Il rappelle que ceux-ci avaient subis une augmentation de 10% après les municipales de 2001 et 2008.

M. le Maire ouvre le débat.

André BORNE intervient et prononce l'allocution suivante :

« M. le Maire, ce budget, le 4ème de votre mandat, marque l'entrée dans la deuxième partie de celui-ci. Ce budget est aussi important pour nous car c'est le premier qui est soumis à notre analyse depuis le départ de 4 collègues de notre groupe. Cette nouvelle configuration de l'opposition n'est pas la conséquence d'un nouveau positionnement quant à la politique menée ici par votre majorité, mais l'adhésion en ce qui nous concerne au projet porté par le Président de la République, élu en mai 2017, ayant nommé un gouvernement « transpartisant » et soutenu par une majorité où ont émergé de nouveaux députés pour beaucoup issus de la société civile.

Ce budget 2018 à 65 millions d'euros (hors budget annexe) confirme vos orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire en Conseil Municipal du 18 décembre 2017 : Un repositionnement du budget principal par rapport au budget annexe du stationnement et du budget autonome du CCAS. L'objectif poursuivi, si nous avons bien compris, est de redonner de la cohérence à chaque chapitre budgétaire et de les repositionner dans leurs missions premières en préservant les équilibres de chacun. Si cette nouvelle présentation budgétaire est bien sincère, nous n'y sommes pas hostiles à condition que cela ne soit pas au fil des prochains budgets annuels un tour de « passe-passe » pour supprimer des politiques de solidarité et de santé qui sont très importantes pour les Berjalliens.

Sur la partie FONCTIONNEMENT du budget 2018 : En recette : Un budget primitif 2018 à 38 millions d'euros avec 67% de recettes fiscales dont les contributions directes (TH, THLV, TF, TFNB) représentent 15 239 000 euros. En 2018 ce seront les mêmes taux d'imposition qu'en 2017 : c'est bien ! ... Mais je vous rappelle, comme chaque année depuis 4 ans que ce sont les mêmes taux depuis 2009, c'est-à-dire depuis 10 ans.

Nous relevons dans notre analyse une des 4 taxes : la taxe d'habitation (4 880 000 euros de recettes estimées pour 2018). Je m'arrête un peu sur cette recette car le dégrèvement de cette taxe d'habitation, décidé par le nouveau gouvernement, sur la résidence principale va permettre à 87% (estimation) des foyers fiscaux Berjalliens (au regard de leurs déclarations de revenus 2017) de voir baisser pour la première fois leur taxe d'habitation le 15 octobre 2018 de 30%, puis 60% en 2019 et 100% en 2020. Et le gouvernement s'est même engagé à supprimer la taxe d'habitation aux 13% de foyers Berjalliens restants qui continueront à la payer. Cette décision répondra à votre interrogation M. le Maire où vous exprimiez lors du DOB de décembre : « A quoi rime de maintenir la taxe d'habitation pour 20% de la population si cet impôt est injuste ? » ... C'est quand même drôle cette situation, qui va VOUS permettre M. le Maire de cocher la case « validée » du 12ème engagement de votre projet municipal : « baisser la pression fiscale locale au cours de ce mandat » et que ce soit la nouvelle majorité présidentielle que vous combattez avec « Force Républicaine » qui le fait pour vous à partir de 2018 ...

Toujours en recette sur la partie fonctionnement du budget : la dotation globale de Fonctionnement (la DGF) qui a été votre marotte M. le Maire pendant ces 3 premières années de mandat et qui pour la 1ère fois depuis plusieurs années ne baissera plus.

Néanmoins nous ne pouvons pas nier en tant qu'élus locaux, comme pour tous les Maires de France, vous avez dû faire face à cette baisse de la DGF, baisse néanmoins qui était connue de tous en 2013 et que nous aurions dû aussi assumer, sans augmenter les taux d'imposition, si nous avions gardé la responsabilité de gestion de la commune.

Mais la méthode et nos choix d'économies sur le fonctionnement et l'investissement pour tenir un budget équilibré auraient été très différents des vôtres ...

Sur la partie FONCTIONNEMENT du budget 2018 : en dépenses : le chapitre le plus important est bien-sûr la masse salariale pour plus de 500 salariés de la commune : un peu plus de 20 millions d'euros avec l'intégration des salaires du CCAS et du stationnement dans le budget principal. La maîtrise de l'évolution de cette dépense qui a toujours été une constante depuis 10 ans dans les budgets de fonctionnement de Bourgoin-Jallieu, est bien l'enjeu majeur en dépenses d'un budget de fonctionnement comme vous le déclariez lors du DOB de décembre ...

De ce fait nous apprécions, malgré 3 ans ½ de conflit, vos gestes d'apaisement avec les partenaires sociaux représentant les salariés de la commune avec la décision d'un accord sur plusieurs de leurs revendications : une revalorisation des tickets restaurant (pour 34 000 euros), une hausse de participation à la prévoyance des agents (pour 10 000 euros), une augmentation du montant des NBI (des Nouvelles Bonifications Indiciaires) qui sont attribuées en fonction de l'emploi occupé et non en fonction de la catégorie de l'agent qui l'occupe (pour 75 000 euros)

Toujours en dépenses vous nous annoncez que vous maintiendrez le niveau de subventions de 2017 à 2018, allouées à toutes nos associations. C'est bien ! ... Mais nous vous rappelons que vous avez baissé les subventions aux associations Berjalliennes de près de 30% globalement depuis votre arrivée tout en mettant en place, en plus, un coût de location des salles publiques pour les événements annuels des associations Berjalliennes.

Sur la partie INVESTISSEMENT du budget 2018 : Un budget de 27,3 millions d'euros dont l'engagement en 2018 de nouveaux investissements importants pour à peu près 5 millions d'euros

Cela a notre approbation : la poursuite de la rénovation de l'Hôtel de ville pour 600 K-euros, nous sommes POUR ; la poursuite des rénovations ou mises à niveaux de nos écoles publiques pour 500 K-euros par an jusqu'à la fin du mandat, nous sommes POUR ; la construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle de l'OISELET, pour 600 K-euros, nous sommes POUR ; la construction en partenariat (638 000-euros pour la part commune) avec CAPI, la Région et RFF d'une passerelle pour tous les piétons et en particulier pour les personnes à mobilité réduite à la Gare SNCF de Bourgoin-Jallieu, nous sommes POU ;. Un investissement de 2,5 millions d'euros avec l'aide du département de l'Isère pour de nouveaux vestiaires et des espaces : arbitrale, infirmerie et salle de presse avec une tribune supporters au-dessus, digne d'un club professionnel de rugby nous sommes POUR ;

Petite remarque : Sur ce budget investissement, nous n'avons pas trouvé une nouvelle Autorisation de Programme (et encore moins une ligne de Crédit de Paiement) pourtant annoncée en 2018 pour la construction d'une salle de musculation pour le Ring Berjallien : Où trouve-t-on cette dépense dans le budget investissement ? Néanmoins je ne doute pas de cet investissement dans le budget 2018 et nous sommes POUR aussi.

Sur le désendettement de la ville : « Qui paye ses dettes s'enrichit » ! La programmation rigoureuse des crédits de paiement depuis 2011 dans le budget communal, a permis à notre ville de bien gérer tous ses investissements et de se désendetter car nous avons su créer « en même temps » une dynamique de « richesse fiscale » que vous avez continuée à développer avec des constructions en « béton » M. le Maire, même si vous vous en défendez publiquement : plus de constructions de bâtiments économiques et plus de constructions de bâtiments logements = plus de contribuables locaux avec en concomitance l'augmentation de l'assiette fiscale, sans parler de la dynamique de l'activité économique générée pour le BTP et tous les métiers connexes. Au final sur Bourgoin-Jallieu : plus de recettes fiscales sur les contributions directes depuis 10 ans sans « toucher » aux taux des impôts locaux ...

Pour terminer mon propos, je rappelle que notre groupe sera toujours vigilant et combatif si nous estimons que vos choix ou votre inertie de politiques publiques ne vont pas dans l'intérêt des Berjalliens. Nous avons entre nous des « petits » et des « grands » sujets qui fâchent et qui ont des conséquences budgétaires, par exemple : le maintien du paiement aux jeunes familles de la garderie périscolaire matin, midi et soir instauré dès votre arrivée en Septembre 2014 pour une recette d'environ de 18 000 euros ; les deux silos à poubelles de la place du 23 août 1944 pour une dépense de 16 000 euros, construits

malgré l'hostilité des commerçants de la place et qui pour l'instant sont « décoratifs » ; votre choix du positionnement de la reconstruction de la piscine couverte tournesol de CAPI qui va d'un côté mettre en péril, si cet équipement structurant disparait de Champ Fleuri, la « mixité fonctionnelle » de ce grand quartier de 6 000 habitants et de l'autre mettre à mal la résidentialisation de « l'impasse avenue du Dauphiné » à Champaret et qui à ce jour, alors que c'est un projet CAPI, a généré « déjà » une dépense de près de 250 000 euros pour le budget de notre commune ; votre absence, pour l'instant, d'une politique de stationnement en lien avec un plan de revitalisation du centre-ville pour re-pérenniser l'attractivité commerciale, avec maintenant une piétonne dont l'embellissement de la voirie est une vraie réussite. Le défi est maintenant devant nous : Comment Communiquer, Afficher, Convaincre le rôle moteur du cœur de ville de Bourgoin-Jallieu dans le commerce des marques du Nord-Isère pour retrouver notre leadership commercial ? Enfin, votre entêtement à maintenir une dépense de plus de 200 000 euros pour un festival de musique « les belles journées » le premier week-end de septembre, après la rentrée scolaire où nos concitoyen(ne)s ont plus la tête à retrouver le rythme du travail et de leur vie quotidienne que d'aller passer 2 soirées payantes dans un festival de musique ...

La démocratie se nourrit d'opinions diverses et si les consensus et les compromis sont toujours utiles et souhaitables, la pensée unique ne l'est pas dans un Conseil Municipal comme dans d'autres assemblées politiques.

Pour le vote de ce budget 2018 qui est techniquement solide et dont beaucoup d'actions en fonctionnement et en investissement nous conviennent, s'appuyant malgré vous sur de nouveaux engagements de politique nationale que notre groupe partage, nous avons décidé : de nous abstenir pour les délibérations n° 3, 6 et 8 du budget principal primitif 2018 et des délibérations n° 9 et 11 du budget annexe stationnement, et de voter pour la délibération n°4 sur le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales 2018, les deliberations n° 5 et n° 10 sur la nouvelle durée d'amortissement des biens, la délibération n°7 pour les nouvelles autorisations de programmes et crédits de paiements »

Meryem YILMAZ prend la parole. Elle dit hésiter entre deux proverbes pour répondre à Olivier DIAS : « parler beaucoup n'est pas sans mensonges » ou « un mensonge répété mille fois se transforme-t-il en vérité ? » Elle fait référence au rappel depuis quatre ans du rapport de la cour des comptes, qu'elle est allée rechercher pour en lire la synthèse et quelques lignes : « En conclusion, la chambre constate que la situation financière de la collectivité ne comporte pas de difficultés. La chambre a par ailleurs examiné le pilotage budgétaire, notamment au niveau de l'exécution de charges à caractère général et dépenses d'équipements ...et ne comporte aucune complication particulière ». Meryem YILMAZ n'évoque pas la totalité des indicateurs analysés dans le rapport dont le désendettement de l'encours de dette. Elle consent qu'il y avait des alertes au niveau de la chambre mais dit-elle, « on était loin, même très loin de la mise sous tutelle de la ville de Bourgoin-Jallieu ».

Elle remercie **Olivier DIAS** pour ses explications et en tout cas les explications par « politique menée par la ville», cependant son groupe s'interroge par rapport à deux ou trois éléments notamment, la réalité de l'accompagnement de la population, les politiques publiques... Elle a noté en effet qu'Olivier DIAS a cité plusieurs fois au cours de son discours, le coût de la masse salariale et sa dimension critique. Pour elle, à l'échelle locale il est impossible d'assurer un service de proximité sans agents affectés aux missions et aux postes. Les éléments de langage assez marqués utilisés par Olivier DIAS rappellent les propositions du gouvernement Macron et font se poser la question de savoir s'il va rester quelques fonctionnaires dans la ville pour pouvoir accompagner les services de proximité qui sont nécessaires à la population. Cela se traduit par plusieurs inquiétudes sur la politique sociale : Premièrement, le fait de transférer la gestion d'une partie importante du CCAS au niveau du budget principal ou de diminuer l'accompagnement des personnes âgées, d'anticiper le vieillissement de la population pour l'accompagner dans la durée sur notre ville car on sait que cette évolution est inévitable. Deuxièmement, au niveau du soutien aux associations qui est annoncé comme égal aux années précédentes sans savoir comment on tient compte de l'augmentation de la population à travers des associations qui ont démontré leur utilité et nécessité, que ce soit au niveau culturel, sportif, social. Par rapport à la politique culturelle, elle cite les chiffres donnés en commission qui l'alertent : Il y aurait pour le festival des « Belles journées », plus de 140 000 € de coûts pour la ville et 1 400 personnes touchées. Le rapport est de 95 € par personne touchée. Elle ne comprend pas pourquoi on a remplacé une fête qui coûtait moins de 100 000 € et touchait 10 000 personnes par cette fête qui ne touche que 1 400 personnes dont une partie est bien entendu payante, et pourquoi on s'entête à maintenir ce festival eu égard au nombre de

personnes touchées. 95€ peut sembler peu mais correspond par exemple à ce qu'une famille peut payer sur Bourgoin-Jallieu en termes de restauration scolaire.

Olivier DIAS confirme avoir cité une fois la masse salariale pour dire que celle représente deux tiers du budget, ceci sans porter de jugement, mais pour montrer que c'est une masse importante et qu'il faut donc y prêter attention. Selon lui, ré évoquer le rapport de la cour des comptes en citant 3 lignes sur un rapport de plus de 10 pages n'est pas parlant. Par rapport aux craintes exprimées par le groupe d'André Borne et celui de gauche, **Olivier DIAS** assure qu'il n'est pas dans les intentions de la municipalité de modifier des politiques sociales : il s'agit uniquement d'une amélioration de gestion et de mutualisation de services du CCAS et de la ville.

Pour ce qui est du festival, le calcul de coût tel qu'énoncé lui semble réducteur car c'est sans parler du rayonnement de la ville. Il y a eu un écho important, et jusqu'à Grenoble, suite aux couvertures de la presse, à l'affichage en gare, aux nombreux articles dépeignant Bourgoin-Jallieu comme une ville culturelle. Même si la météo n'a pas toujours été propice et a pu dissuader des visiteurs, cela a permis de parler de Bourgoin-Jallieu d'une façon positive.

M. le Maire remercie tous les intervenants pour la richesse du débat sur ce budget primitif qui constitue un moment démocratique important puisqu'on échange sur les choix budgétaires pour l'année à venir. Il tient à souligner la qualité de la gestion budgétaire qui est proposée. Il rappelle que par rapport à ses prédécesseurs qui disposaient de moyens stabilisés et ont augmenté de 10% les impôts à chaque mandat, la municipalité dispose elle, de recettes de l'Etat en chute libre, n'a pas d'augmenté les impôts et a réussi à diminué très significativement la dette. Sur ce dernier point il concède que la dette avait commencé un peu à diminuer avant le début du mandat mais dans un contexte beaucoup plus facile, alors qu'il n'y avait pas 700 000 € de baisse de dotation chaque année et surtout, après qu'elle ait beaucoup augmenté puisqu'elle était de 20% supérieure à celle des villes de même strate. Aujourd'hui la dette est en dessous de cette strate et est passée de 35,5 à 24,5 millions d'euros. Le stock de dette est ainsi diminué d'un tiers, soit 11 millions. C'est donc un assainissement significatif dont on peut être fier surtout en ayant joué uniquement sur le levier de la maîtrise des dépenses. Cette année, la ville est à 0 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement sur le total des charges de fonctionnement courant et des dépenses de personnel, ces dernières augmentant systématiquement et les dépenses de fonctionnement diminuant sensiblement. Ce résultat marque un véritable effort supporté aussi bien par les élus qui renoncent à certains projets, par les agents municipaux qui doivent faire du mieux possible avec des moyens limités. Ceci mérite d'être résumé par la phrase d'André Borne « qui paye se dettes s'enrichit ». La ville s'est par conséquent enrichie.

M. le Maire évoque à son tour le rapport de la chambre régionale des comptes qu'il avait étudié lors de la campagne électorale. Ce rapport indiquait bien tout au long de ses pages plusieurs alertes assez sérieuses et il s'interroge sur le « laxisme coupable » de la chambre quant à ses conclusions.

Concernant les dépenses sociales et le CCAS, M. le Maire rassure en disant que la mesure purement administrative qui consiste à prendre des dépenses assumées par le CCAS et les transférer à la ville ne change pas d'un centime le niveau des dépenses, ni d'un iota la qualité des interventions. Les services aux personnes âgées pris en exemple sont un point sur lequel la municipalité et Danielle MULIN en particulier est très attentive. La ville porte constamment de nouvelles initiatives dans les domaines touchants aux personnes âgées avec les rencontres intergénérationnelles, les repas thématiques, la téléalarme, le projet IsèreADOM, sans compter tous les projets privés que la ville accompagne comme celui de la résidence Séniors à la Folatière ou d'autres acteurs privés pour d'autres initiatives.... M. le Maire conclut en disant que l'aide aux personnes âgées est un domaine sur lequel la ville est plutôt en avance et ce n'est pas le fait de « municipaliser » le CCAS qui changera quoi que ce soit.

Par rapport au festival, **M. le Maire** souhaite « mettre les points sur les i » : on oublie que pour les grandes soirées du parc des Lilattes, rien n'a jamais été compté aussi scrupuleusement que pour le festival des Lilattes. Il considère que la différence de coût serait de 30 ou 40 000 euros pour une offre qui n'a absolument rien à voir : Cette année il y aura 6 concerts de haut niveau (10 l'an dernier mais d'un niveau « inférieur »). Pour ces concerts payants, les visiteurs sont comptés un par un à l'entrée, les chiffres sont communiqués avec exactitude. Les milliers de visiteurs supposés les années précédentes n'ont jamais été comptabilisés puisque c'était gratuit, on prenait les chiffres des organisateurs. Effectivement un festival payant attire potentiellement moins de visiteurs mais donne des perspectives de devenir un grand festival comme d'autres présents sur le territoire, car le site peut

accueillir facilement 5 000 personnes et c'est l'objectif. La participation ne coûte pas globalement plus cher et l'offre n'a rien à voir puisqu'elle permet de voir plusieurs artistes. Il y a une vraie différence d'ambition dans la politique culturelle que la municipalité assume totalement.

M. le Maire en vient à l'intervention d'André Borne. Même s'il a apprécié les remarques positives, M. le Maire estime sa présentation sur la fiscalité assez surréaliste, notamment le contrefactuel qui consiste à comparer la situation qui serait advenue si les faits n'avaient pas été ce qu'ils sont, pour dire : « nous n'aurions pas augmenté les taux des impôts ». M. le Maire doute fort de cette possibilité qui n'a pas été choisie durant les deux mandatures précédentes. S'agissant du dégrèvement de la taxe d'habitation et de la politique d'Emmanuel Macron, M. le Maire dit qu'Emmanuel Macron au congrès des Maires a lui-même laissé entendre qu'il avait des doutes sur la réforme fiscale et que son gouvernement allait continuer à réfléchir pour proposer une nouvelle grande réforme fiscale... Il aurait été plus crédible d'annoncer les réformes qu'il prévoit pour permettre de baisser les impôts de 20%. Si M. Macron projette de baisser les impôts de 20% dans le futur mais qu'il n'a fait aucune économie, cela équivaudra à la politique des socialistes à Bourgoin-Jallieu, soit les impôts augmentent, soit la dette explose.
Quant aux dépenses de fonctionnement qui auraient été maitrisées, M. le Maire tient à rappeler un fait : En 2007 la CAPI a été créée, des agents communaux ont été transférés à la CAPI pour assurer des compétences qui n'étaient plus celles de la ville de Bourgoin-Jallieu, et en 2012, il y avait plus d'agents à la ville de Bourgoin-Jallieu qu'en 2007. Est-ce cela une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

S'agissant des investissements, la ville poursuit avec des investissements importants et ambitieux, voire emblématiques. M. le Maire précise que la salle de musculation est bien chiffrée pour un montant de 155 000 €. Elle n'apparait pas dans les AP/CP car sa réalisation intervient sous 1 année. Lorsque ce mandat se terminera auront donc été réalisés ou lancés par la ville ou ses partenaires : la rue piétonne, le quartier de la Folatière, le réseau de chaleur, le tribunal, le commissariat, la piscine, le conservatoire, le quartier de la gare, la tribune du stade Rajon, et ceci avec des budgets techniquement solides.

M. le Maire remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration des budgets et l'ensemble des services. Il suggère à Olivier DIAS de présenter les autres délibérations Finances avant de passer au vote. Celles-ci sont donc présentées à la suite de ce débat.

3 - Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 et affectation prévisionnelle au BP 2018
Olivier DIAS présente la délibération.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe mené par André BORNE s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix

4 - Taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2018.
Olivier DIAS présente la délibération.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

5 - Durée d'amortissement des biens – Comptabilité M 14
Olivier DIAS présente la délibération.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

6 - Budget principal - Budget Primitif 2018
Olivier DIAS présente la délibération.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe de gauche vote contre. Le groupe mené par André BORNE s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix

7 - Budget principal - Autorisations de programmes et crédits de paiement (APCP)
Olivier DIAS présente la délibération.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe de gauche vote contre. Le groupe mené par André BORNE s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix

8 - Budget principal - Provision pour risque contentieux - exercice 2018
Olivier DIAS présente la délibération.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe mené par André BORNE s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix

9 - Budget annexe Stationnement – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 et affectation prévisionnelle au BP 2018
Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. groupe mené par André BORNE s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix

10 - Durée d'amortissement des biens - Comptabilité M 4

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

11 - Budget annexe Stationnement - Budget Primitif 2018

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe de gauche vote contre. Le groupe mené par André BORNE s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix

12 - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'agence France locale – Année 2018

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

ECONOMIE

13 - Convention cadre de partenariat entre Passion commerces, la Chambre de ommerce et d'industrie et la ville de Bourgoin-Jallieu

En l'absence de M. Jean-Pierre GIRARD, **Aude STEINMETZ** présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

SPORTS

14 - Renouvellement des conventions d'objectifs avec les associations sportives

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

André BORNE demande pourquoi la subvention redescend de 5 000€ pour le basket club, et la subvention au CSBJ Rugby passe de 100 000 € l'année dernière à 85 000 €.

Alexandre GHIBAUDO explique que les conventions d'objectifs ne sont pas seulement dédiées aux équipes sénior et aux premières des clubs, les équipes de jeunes sont aussi prises en compte. Il indique qu'effectivement la subvention du basket-club avait été augmentée parce que le club était monté en National 3 mais cette année le club évolue en Régional 1 (anciennement Pré-national).

Alexandre GHIBAUDO dit que l'association la plus subventionnée de notre ville cette année est le football-club de Bourgoin-Jallieu à travers ses résultats, sa dynamique, le travail qu'il fait sur le quartier de Champ-Fleuri. Depuis la signature des conventions d'objectifs en 2015 la dynamique de ce club qui accueille aujourd'hui même des féminines n'a cessé de grandir et a croisé celle du CSBJ Rugby dont les équipes ont baissé de niveau.

M. le Maire pense qu'il était bon de rappeler ces éléments. Le fait de ne pas reconduire systématiquement les subventions mais au contraire d'établir des critères permet une relation beaucoup plus riche et fructueuse avec les associations qui savent qu'il y aura un vrai débat sur leur situation. La discussion avec le CSBJ Rugby ne se limite pas à l'attribution de la subvention. Le niveau de partenariat entre le club et la ville et aussi avec la CAPI a été maintenu ainsi que le projet de tribunes qui donne aussi des perspectives de remontée au club.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

CULTURE

15 - Convention d'objectifs entre la ville de Bourgoin-Jallieu et l'association "Cinéma hors-pistes"

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire soumet le projet de délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

16 - Avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Bourgoin-Jallieu et l'association « Orchestre d'harmonie de Bourgoin-Jallieu» (CMS)

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

VIE ASSOCIATIVE

17 - Vote des subventions aux associations

Virginie PFANNER présente la délibération.

Cécile MORGAN prend la parole. Elle trouve les critères d'attribution des subventions opaques. Elle parle de la politique « de la carotte et du bâton » qui a pour conséquence l'obligation de résultats et la course à la performance et ne permet pas forcément de récompenser le travail des bénévoles

Armand BONNAMY intervient pour dire que ce n'est pas les subventions qui entravent l'activité des associations d'anciens combattants. Celles-ci cessent leur activité « faute de combattants » principalement.

Il cite par exemple « le souvenir français » créé en 1887 dans l'Alsace Lorraine occupée ; l'UMAC qui a cessé son activité cette année au niveau national. Il déplore le fait que beaucoup d'associations d'anciens combattants vont fermer la porte et que l'on ne verra plus tous les drapeaux lors des 14 cérémonies annuelles. Le devoir de mémoire est extrêmement important et fait l'objet d'une réflexion actuellement et de négociations difficiles car chaque mémoire est importante et symbolique.

M. le Maire remercie Armand BONNAMY pour son intervention et dit qu'il faut qu'à la mémoire-combattante succède la mémoire tout court, que ce que représente ces cérémonies perdure dans nos communes. C'est selon lui une responsabilité partagée entre les élus et l'ensemble des acteurs du devoir de mémoire.

Armand BONNAMY ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'il y a encore des combattants dans le monde qui comme leur prédécesseurs donnent leur vie pour que les valeurs de la France la liberté, l'égalité et la fraternité perdurent et vont jusqu'au sacrifice suprême pour que nous vivions en paix.

Danielle MULIN pense que les critères sont difficilement communs pour toutes les associations de la DGA Solidarité-Santé. Les règles communes sont que les associations soient de Bourgoin-Jallieu, aient remis un dossier précisant les actions réalisée sur Bourgoin-Jallieu. En 2014, les chiffres existants ont été repris et la ville cherche à maintenir les montants au maximum.

M. le Maire conclut en disant qu'il est plus facile d'objectiver l'octroi aux associations sportives pour lesquelles il y a toujours un nombre de licenciés et un classement. Ces critères ne peuvent s'appliquer aux associations de solidarité-santé qui ont des vocations et des modes de fonctionnement extrêmement différents et pour lesquelles il est plus difficile de fixer des critères.
M. le Maire tient à préciser que les 2/3 des sommes sont versées aux associations sportives et que la charte des associations adoptée en début de mandat permet d'objectiver un peu plus les droits et les devoirs réciproques. Cette charte fait référence autant que faire se peut en termes d'attribution. M. le Maire considère que l'équation parfaite n'existe pas mais que l'effort maximal a été fait pour mener cette politique publique de manière la plus juste possible.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'abstient.

VIE ASSOCIATIVE

18 - <u>Délégation de service public « animation socio-éducative » - Présentation du rapport du délégataire pour l'année 2016</u>

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

André BORNE pose la question des sommes retenues sur le paiement au délégataire.

Hélène ACCETTOLA explique que Léo Lagrange n'a pas mis en œuvre l'expérimentation CapJ animation qui avait été présentée dans le cadre de l'obtention du marché public, alors qu'un local leur a bien été mis à disposition. Or c'est une tranche d'âge qui a moins tendance à adhérer à des associations et que l'on voudrait capter et prendre en charge par le biais de Léo Lagrange et de l'Espace Jeunes.

M. le Maire conclut qu'il y a bien défaillance du délégataire sur un des compartiments de sa mission et que c'est pour cela que la ville récupère des sommes même si elle préfèrerait que le service soit rendu. Par ailleurs le délégataire montre beaucoup de créativité et de dynamisme sur d'autres aspects de sa mission notamment les CME-CMJ.

Meryem YILMAZ demande pourquoi il y a tant d'écart entre l'année du rapport et sa présentation.

M. le Maire indique qu'établir le rapport demande du temps.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

LOGEMENT

19 - <u>Garantie d'emprunt contracté par l'OPAC 38 pour la réhabilitation de 329 logements sur les groupes Champaret, Strauss et rivet à Bourgoin-Jallieu</u>

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

POLICE MUNICIPALE

Jean-Claude PARDAL présente conjointement les projets de délibérations 20, 21 et 22.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'interventions.

Meryem YILMAZ demande ce qu'il en est de l'instauration évoquée d'une commission chargée de mesurer les effets de la vidéo protection qui n'est pas un sujet anodin et sur lequel elle aimerait qu'il y ait plus de transparence et de partage. Ensuite elle ne trouve pas logique que l'on statue après la mise en œuvre matérielle du projet.

Jean-Claude PARDAL explique qu'en effet la mise en place opérationnelle a été plus rapide cette fois-ci que les démarches administratives. Celles-ci ont été plus complexes que prévues compte-tenu qu'il a été fait en sorte que les bailleurs sociaux bénéficient du même type de matériel que celui-ci de la ville et de tarifs négociés et que les conventions établies n'ont pu être présentées au conseil de décembre dernier. Par ailleurs, Jean-Claude PARDAL confirme que l'installation du matériel a été réalisée la semaine précédente. Il ajoute qu'il est prévu de mettre en place une commission à partir du mois de mars suivant une démarche proposée mais aucunement obligatoire. Une visite des nouveaux locaux occupés par le CSU (Centre de supervision urbain) depuis janvier sera éventuellement proposée.

André BORNE rappelle qu'une charte sur la vidéo protection a été approuvée en conseil municipal le 5 octobre 2015 et évoque l'existence d'un comité d'éthique. Il dit avoir été interpellé par un administré concernant une disposition de cette charte : la vidéo verbalisation.

Jean-Claude PARDAL dit que la loi autorise en effet la vidéo verbalisation lorsque l'opérateur qualifié et assermenté par le procureur de la république constate des infractions. Celle-ci a été utilisée 18 mois après l'installation du système, une fois que celui-ci complètement maîtrisé et les agents correctement formés. Elle a pu permettre de fluidifier et réguler le trafic par endroit, par exemple avenue du Professeur Tixier, où devant un commerce les véhicules se garaient en permanence en double file occasionnant des queues jusqu'au rond-point de la Folatière. La vidéo verbalisation permet ainsi d'améliorer la circulation automobile en ville et d'éviter que des vies ne soient mises en danger à certains endroits.

M. le Maire constate que le maillage de la vidéo protection se déploie grâce aux partenaires qui se sont associés à la ville pour l'installation de caméras sans qu'il en coûte aux finances municipales (la région, des offices HLM, des entreprises privées...), et participent à notre politique de sécurité. Ainsi un cercle vertueux fait que de plus en plus d'acteurs partagent cette technologie et ces objectifs.

20 - Convention entre la ville de Bourgoin-Jallieu et la SEMCODA pour la mise à disposition d'un dispositif de vidéo protection

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

21 - Convention entre la ville de Bourgoin-Jallieu et l'OPAC38 pour la mise à disposition d'un dispositif de vidéo protection

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

22 - Convention entre la ville de Bourgoin-Jallieu et PLURALIS pour la mise à disposition d'un dispositif de vidéo protection

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

23 - Collecte des déchets – Mise en place de colonnes enterrées par le SMND (avenant à la convention)

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire précise qu'un conteneur enterré équivaut à 7 poubelles aériennes ce qui est très intéressant en termes d'organisation de l'espace public.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

24 - Enfouissement réseaux basse tension et télécommunications – Chemin de charges

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

25 - Stationnement payant - Institution de la redevance de stationnement de véhicule sur voirie

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas.

M. le Maire ajoute que le stationnement est une thématique qui apporte beaucoup de débat. Il pense que la sanction ne marche que si les personnes sont amenées à payer plus que ce qu'elles devraient payer normalement. La sanction de 25€ lui semble raisonnable par rapport à d'autres villes. De plus, une politique a été mise en place parallèlement avec des possibilités de stationnement gratuit, la demi-heure gratuite etc...

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

URBANISME - FONCIER

26 - Convention opérationnelle et de veille foncière entre la commune et EPORA sur le secteur Paul Bert - Acquisition de biens sur les parcelles AV186 et AV189

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

27 - Engagement de la modification n °2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Michel CARRON présente la délibération.

Meryem YILMAZ demande pourquoi la limite est fixée à 300 m² de surface de vente pour les commerces de centre-ville.

M. le Maire explique que c'est pour protéger le petit commerce de centre-ville et l'équilibre commercial à Bourgoin-Jallieu.

Meryem YILMAZ questionne car elle pensait que les hôtels étaient déjà autorisés au sein du Médipôle.

M. le Maire répond que le règlement mentionnait l'installation d'activités en lien avec le secteur médical et que le rajout d'une mention permet de valider la possibilité d'installation d'un hôtel.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Olivier DIAS propose de présenter les deux délibérations à suivre qui sont comparables.

28 - Régime indemnitaire des agents communaux pour les cadres d'emplois non éligibles à l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (I.F.S.E.) et suppression du principe de modulation du régime indemnitaire pendant les absences pour maladie.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

29 - Régime indemnitaire des agents communaux tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (I.F.S.E.) et suppression du principe de modulation du régime indemnitaire pendant les absences pour maladie

M. le Maire propose qu'un bilan précis des actions soit demandé à la CAPI à l'échelle de son territoire.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

30 - Modification du tableau des effectifs

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

La séance est levée à 22h25.

Bourgoin-Jallieu, le 26 mars 2018

Le Maire,

Vincent CHRIQUI